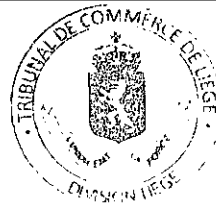


Copie à publier aux annexes du Moniteur belge après dépôt de l'acte

R
M
I



18147348



25 SEP. 2018

Greffé

N° d'entreprise : **442.154.110**

Dénomination

(en entier) : **LA RONDE ENFANTINE**

(en abrégé) :

Forme juridique : **ASBL**

Siège : **Avenue de la Gare 23/25 4610 BEYNE-HEUSAY**

Objet de l'acte : **Modification des statuts, démissions**

Par délibération du 19 juin 2018, conforme aux prescriptions de l'article 8 de la loi du 27 juin 1921 sur les A.S.B.L., les A.I.S.B.L. et les fondations (telle que modifiée par la loi du 02 mai 2002), l'assemblée générale de l'A.S.B.L. La Ronde enfantine a modifié ses statuts.

Les statuts initiaux ont été publiés aux annexes du Moniteur belge du 15 février 1990. Les membres fondateurs étaient les suivants :

1. BEAUFORT, Anne, institutrice, rue d'Affnay, 32 à Beyne-Heusay,
2. CHAUMONT, Nadine, logopède, avenue de Cologne, 8 à Liège,
3. DEDOYARD, Anne, assistante sociale, Grand'Route, 329 à Beyne-Heusay
4. DEMARCHE, Joëlle, employée, rue Trou du Renard, 5 à Beyne-Heusay,
5. DUBOIS, Patrice, ouvrier, rue de Jupille, 84 à Beyne-Heusay,
6. FALLA, Jean-Pierre, restaurateur, rue des Heids, 127 à Beyne-Heusay,
7. FREDERICK, Chantal, employée, Grand'Route, 178 à Beyne-Heusay,
8. FREDERICK, Josiane, coiffeuse, rue de Fayembois, 67 à Beyne-Heusay,
9. INTROVIGNE, Angela, ouvrière, rue Sartay, 119 à Beyne-Heusay,
10. KONDRADOWSKY, Karin, employée, rue N.Dessard, 7 à Beyne-Heusay,
11. LABEYE, Vincent, informaticien, rue N.Dessard, 7 à Beyne-Heusay,
12. LEKANE, Jane, éducatrice, Grand'Route, 571 à Beyne-Heusay,
13. LEONARD, Marianne, employée, rue de Jupille, 84 à Beyne-Heusay,
14. LEONARD, Patrick, employé, rue de la Campagne, 9 à Beyne-Heusay,
15. SCHNITZELER, Arlette, institutrice, rue de Jupille, 125 à Beyne-Heusay,
16. SONNENBERG, Isabelle, employée, allée des Acacias, 7 à Beyne-Heusay,
17. SOUPLET, Brigitte, décoratrice, rue de Herve, 651 à Liège,
18. TERMONTIA, Jean, entrepreneur, impasse Lahaut, 13 à Beyne-Heusay,
19. TRICKELS, Joëlle, assistante sociale, rue de la Campagne, 9 à Beyne-Heusay,
20. VIATOUR, Nathalie, étudiante, Grand'Route, 177 à Beyne-Heusay.

Des modifications ont ensuite été publiées aux annexes du M.B. des 27 février 1992 ; 20 juin 1996, 22 février 2001 et 05 mars 2009 ; 24 juillet 2013; 27 avril 2015..

La présente modification a pour objet la mise des statuts en concordance avec les articles L 1234-1 à L 1234-6 du code wallon de la démocratie locale et de la décentralisation, tel qu'il a été modifié par le décret du 26 avril 2012.

Titre Ier - Dénomination, siège social et objet.

Article 1er : L'association est dénommée : « La Ronde enfantine », avec le n° d'entreprise 442.154.110 et le n° d'identification 2432/90.

L'association comprend :

- 1) La M.C.A.E Les Loupiots nr. Agrément ONE 66/62015/01 et 96/62015/01
- 2) Le service d'Accueillantes d'enfants Les Petits Filous n° d'agrément ONE 60/62015/01._

Titre II – Les membres

Article 5 : L'association est composée de membres effectifs et de membres adhérents. Les premiers membres furent les membres fondateurs dont la liste est reproduite dans les présents statuts.

-Le nombre de membres effectifs est fixé à un minimum de treize. Ils constituent l'assemblée générale et sont désignés par le conseil communal lors de chaque renouvellement de celui-ci. La représentation est proportionnelle, conformément aux articles 167 et 168 du code électoral.

-Les groupes politiques démocratiques du conseil communal de Beyne-Heusay qui, au terme du calcul visé à l'alinéa précédent, ne seraient pas représentés dans les organes de gestion – assemblée générale et conseil d'administration – auront droit à un siège d'observateur, avec voix consultative, conformément à l'article L 1234-2 du code wallon de la démocratie locale et de la décentralisation.

Les noms, prénoms, domiciles, voire sièges sociaux, des membres effectifs doivent être consignés dans un registre des membres disponible au siège de l'association. Une copie du registre sera consignée dans le dossier de l'association tenu au greffe du tribunal de première instance.

Titre V - Conseil d'administration

Article 20 : L'association est administrée par un conseil d'administration constitué en respectant les dispositions de la loi sur les A.S.B.L. et du code wallon de la démocratie locale :

- le nombre d'administrateurs doit toujours être inférieur au nombre de membres effectifs de l'assemblée générale,
- le nombre d'administrateurs ne peut dépasser un cinquième du nombre de conseillers communaux (quatre pour les A.S.B.L. communales de Beyne-Heusay),
- Les administrateurs sont désignés à la proportionnelle du conseil communal, conformément aux articles 167 et 168 du code électoral
- Les groupes politiques démocratiques du conseil communal de Beyne-Heusay qui, au terme du calcul visé à l'alinéa précédent, ne seraient pas représentés au conseil d'administration auront droit à un siège d'observateurs, avec voix consultative, conformément à l'article L 1234-2 du code wallon de la démocratie locale et de la décentralisation.
- les administrateurs représentant la commune sont de sexe différent.

Article 41 : Suite aux élections communales du 14 octobre 2012 puis à l'entrée en vigueur du décret-gouvernance du 29 mars 2018 , les personnes suivantes ont été désignées par le conseil communal, réuni le 28 mai 2018

Représentants du groupe politique PS

- INTROVIGNE Moreno
- VANKAN Martine
- FREDERICK Chantal
- FREDERICK Josiane
- GEHOULET Mireille
- DOMINGUEZ Esmeralda
- BEAUFORT Cécile
- ABRAHAM-SUTERA Corinne

Représentants du groupe politique cdH-Ecolo

- DOSSIN Frédérique
- DESTINAY Jeanne
- NIHON Aurore -

Représentants du groupe politique MR Observatrice du du groupe politique MCD (avec voix consultative)

- BOEUR Madison
- LOUVEAU Pierrette
- SCHROBILTGENSandrine

Réservé
au
Moniteur
belge

Volet B - Suite

Article 42: L'assemblée générale, réunie le 19 JUIN 2018, a élu, en qualité d'administrateurs, les membres effectifs suivants :

Trois administrateurs PS
INTROVIGNE MORENO, PRESIDENT
VANKAN MARTINE, TRESORIERE
ABRAHAM SUTERA CORINE, VICE PRESIDENTE

L'assemblée générale, réunie le 19 juin 2018 a acté la révocation de Madame Scholtis Anne.

Un administrateur CDH-Ecolo
DESTINAY JEANNE, SECRETAIRE

Un observateur MR
BOEUR MADISON
Un observateur MCD
SCHROBILTGEN SANDRINE

Les réviseurs aux comptes sont Madame Boeur Madison et Gehoulet Mireille.

Le conseil d'administration a confié la gestion journalière, avec délégation de signature, Madame Marie-Astrid KEVERS, directrice (employée) de la maison communale de l'enfance, domiciliée rue Verte Voie, 46 à 4890 Thimister-Clermont.

Le présent acte a été établi à Beyne-Heusay, le 19 JUIN 2018, en deux exemplaires originaux, conformément au dernier alinéa de l'article 2 de la loi du 27 juin 1921.

Signature des membres effectifs

MADAME DESTINAY JEANNE

MONSIEUR INTROVIGNE MORENO

SECRETAIRE

PRESIDENT

Bijlagen bij het Belgisch Staatsblad - 04/10/2018 - Annexes du Moniteur belge